

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/99 modifié)

N° RA22-0215

Valable 5 ans à compter du 13 juin 2022

Matériau présenté par : AFS BORU SANAYI A.S.
Ivedik Organize Sanayi Bölgesi
1468 Cadde No 153 Ostim
06370 ANKARA
TURQUIE

Marque commerciale : SONOAFS-ALU.F PLUS / SONOAFS-ALU.F PLUS ECOSOFT
ISOAFS-ALU.F PLUS / ISOAFS-ALU.F PLUS ECOSOFT

Description sommaire :

Complexe souple pour gaine de ventilation avec isolant constitué comme suit (de l'intérieur vers l'extérieur) :

- Une paroi intérieure référencée ALUAFS.F classée M0 (PV CSTB n° RA22-0115) constituée de films polyester d'épaisseur 9 µm contrecollés (1 colle disponible) entre des feuilles minces d'aluminium d'épaisseur 16 µm. Cette paroi intérieure est micro perforée pour les versions SONO.
- Un isolant en laine de verre jaune ou marron d'épaisseur nominale 25 mm et de masse volumique nominale 16 kg/m³.
- Une paroi extérieure référencée ALUAFS.F classée M0 (PV CSTB n° RA22-0115) constituée de films polyester d'épaisseur 9 µm contrecollés (1 colle disponible) entre des feuilles minces d'aluminium d'épaisseur 16 µm.

Masse surfacique nominale de la paroi intérieure ou extérieure (sans spirale) : 153,4 g/m².

Epaisseur nominale de la paroi intérieure ou extérieure (sans spirale) : 74 µm.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement (avec joint simulé)
Détermination du pouvoir calorifique supérieur

Classement :

M0

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans les rapports d'essais N° DSSF-22-10362 (annexé) et DSSF-22-10358.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 03 novembre 2022

**Le Chef du Pôle essais Réaction au Feu
Etudes et Essais Feu**

Franck GOGUEL

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS